

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 8 JAN. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin 

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
08 JAN. 2007
COLMAR (Haut-Rhin)

Colmar, le

2007 - 00005
ARRETE **DSOL**
du **04 JAN. 2007**

portant fixation des prix de journée hébergement 2007 de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de SEPPOIS LE BAS

VU les Codes de la Santé Publique de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

1/2

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 8 JAN. 2007

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2007, la classe 6 nette de la section hébergement est fixée à 276 580 €.

ARTICLE 2 :

Les Prix de Journée applicables à la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de SEPOIS LE BAS sont fixés à compter 1^{er} janvier 2007 à :

**41,00 € pour une personne seule avec repas
57,20 € pour un couple avec repas**

**28,00 € pour une personne seule (repas non compris)
32,00 € pour un couple (repas non compris)**

59,00 € Tarif Hébergement Temporaire avec repas

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DE MOSELLE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

LE PRÉSIDENT

D
A
T
E

- 8 JAN. 2007

19 JAN. 2007

Conseil Général
Moselle

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées et Personnes Handicapées

Sophie DANTINGER

Charles BUTTNER